Renseignements :
Relations avec les investisseurs : 416-947-1212

(Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire)

MINES AGNICO-EAGLE LIMITÉE ANNONCE UN PLACEMENT DANS SULLIDEN GOLD CORPORATION LTD.

Toronto (le 9 avril 2013) – Mines Agnico-Eagle Limitée (« Agnico ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a convenu de souscrire 26 966 292 unités (« unités ») de Sulliden Gold Corporation Ltd. (« Sulliden ») par voie d'un placement privé sans courtier au prix de 0,89 $ l'unité, pour une contrepartie totale de 24 000 000 $. Chaque unité comprend une action ordinaire de Sulliden (une « action ordinaire ») et 0,7 bon de souscription d'actions ordinaires de Sulliden (chaque bon de souscription entier d'une action ordinaire constituant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription donne droit au détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,31 $ pour une période de deux ans à partir de la date de clôture. Le placement privé doit normalement prendre fin le 12 avril 2013 ou aux environs de cette date.

À la clôture du placement privé, Agnico détiendra 26 966 292 actions ordinaires et 18 876 404 bons de souscription, soit 9,96 % des actions ordinaires émises et en circulation avant dilution et 15,83 % des actions ordinaires après dilution partielle. L'entente confère également à Agnico un droit de participation en vertu duquel, durant la période de deux ans suivant la date de clôture, et si Agnico détient encore à ce moment au moins cinq pour cent des actions ordinaires émises et en circulation à cette date, Agnico a le droit de prendre part à certaines opérations de financement par actions de Sulliden afin de conserver son placement au pro rata dans Sulliden.

Agnico acquiert les unités à des fins de placement. Selon les conditions du marché, Agnico peut, de temps à autre, acquérir des actions ordinaires additionnelles ou d'autres titres de Sulliden, ou encore se départir d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires ou des bons de souscription.

Une déclaration selon le système d'alerte sera déposée par Agnico conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir une copie de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

Relations avec les investisseurs
Mines Agnico-Eagle Limitée
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416-947-1212
Télécopieur : 416-367-4681

Agnico

Agnico, un producteur d'or canadien établi de longue date, compte des exploitations au Canada, en Finlande et au Mexique, et exerce des activités d'exploration et de mise en valeur au Canada, en Finlande, au Mexique et aux États-Unis. La Société est en mesure de profiter entièrement de la hausse du cours de l'or en raison de sa décision de ne pas vendre d'or à terme. La Société a versé un dividende en espèces pour chacune des 31 dernières années. www.agnico-eagle.com

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 9 avril 2013. Certains des énoncés du présent communiqué sont des « énoncés prospectifs » au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « prévu », ou à l'emploi de verbe au conditionnel et au futur ou à l'utilisation d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs compris dans le présent communiqué incluent notamment, mais sans s'y limiter, les énoncés relatifs à la date de clôture prévue du placement privé ainsi qu'au nombre d'actions ordinaires et de bons de souscription détenus par Agnico après la date de clôture.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et à d'importantes incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux qui sont mentionnés de façon explicite ou implicite dans ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. Hormis ce qui est autrement exigé par la loi, Agnico décline expressément toute obligation ou tout engagement en lien avec la publication de mises à jour ou de révisions portant sur ces énoncés prospectifs afin de tenir compte d'un quelconque changement quant aux attentes d'Agnico ou aux événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent de tels énoncés.